

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 01 du mois de février à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers municipaux présents : 10
Nombre de conseillers municipaux votants : 13
Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2019

Présents :

Monsieur Gilles BILLIOT	Monsieur Michel GAUDE
Madame Catherine COLAS	Monsieur Alexis FEINARD
Monsieur Pascal HERRERO	Monsieur Jean-Claude VRAIN
Madame Nicole BERRUE	Madame Patricia GAUTHIER
Madame Lorella CARPENTIER	Madame Florence NOYER

Absents excusés :

Monsieur Thierry ZION donne pouvoir à Monsieur Michel GAUDE
Monsieur Éric DELPIVAR donne pouvoir à Madame Catherine COLAS
Monsieur Michel SOUILLART donne pouvoir à Monsieur Gilles BILLIOT

Absente : Madame Maryse PLANTIVEAU

Madame Lorella CARPENTIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal d'ajouter deux délibérations concernant deux demandes de subventions auprès du Conseil Départemental du Loiret pour les travaux rues du Chenil et de la Ferté.

➤ DELIBERATION 2019/02/01/01 : ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le compte rendu de séance du conseil municipal du 18 janvier 2019.

➤ DELIBERATION N° 2019/02/01/02 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR RECALIFICATION RUE DU CHENIL

Considérant l'enfouissement des réseaux réalisés par le Conseil départemental sur une partie de la rue de Ligny et sur la rue du chenil,

Considérant la nécessité de refaire ensuite la voirie de la rue du chenil, avec des aménagements de trottoirs, avec pistes cyclables pour sécuriser cette voie,

Considérant que ces travaux entrent dans le cadre des appels à projets soutenus par le Conseil Départemental,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

SOLLICITE une subvention au Conseil Départemental dans le cadre des appels à projets 2019, au taux le plus élevé pour les travaux de requalification de la rue du Chenil et l'aménagement des trottoirs avec pistes cyclables, ceux-ci étant estimés à 83 056.96€ HT de voirie et 32481.50€ HT d'éclairage,

AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

➤ **DELIBERATION N° 2019/02/01/03 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR AMENAGEMENT RUE DE LA FERTE, RD 18**

Considérant la nécessité de sécuriser la circulation des piétons et cyclistes du centre bourg, en bordure de la route départementale n°18, rue de La Ferté,

Considérant que ces travaux entrent dans le cadre des appels à projets soutenus par le Conseil Départemental,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

SOLLICITE une subvention au Conseil Départemental dans le cadre des appels à projets 2019, au taux le plus élevé pour l'aménagement du trottoir en bordure de RD 18, rue de la Ferté, pour un montant estimés à 196 301.85€ HT,
AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire

➤ **DELIBERATION 2019/02/01/04 : PLAN PARTICULIER INTERVENTION CNPE**

Considérant la réunion organisée le 4 décembre 2018 à Mer où il a été présenté le projet de Plan Particulier d'Intervention et sa mise en place concernant la centrale nucléaire de Saint Laurent des Eaux,

Considérant le courrier de la Préfecture du Loir et Cher du 12 décembre 2018 appelant les communes présentes dans le périmètre des 20 kms à donner leurs avis sur le projet présenté en annexe,

Considérant l'étude menée par Thierry Zion,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DONNE un avis favorable au projet présenté par le bureau de la sécurité civil et de l'ordre public de la Préfecture du Loir et Cher,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ces affaires.

➤ **DELIBERATION 2019/02/01/05 : VENTE DE TERRAIN RUE DE BEAUGENCY**

Considérant le retrait de l'option d'acquisition de Monsieur Siong et Madame Thor,

Considérant la mise en vente d'un terrain route de Beaugency,

Considérant la proposition de Monsieur Younesse EL BOUCHEKRI pour l'acquisition du terrain de 380m²,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTE la proposition d'achat de Monsieur Younesse EL BOUCHEKRI pour le terrain correspondant à la parcelle AA 66, d'une surface de 380m² pour un montant de 35 000€ ;

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DELIBERATION 2019/02/01/06 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX ORGANISMES EXTERIEURS ET AUX DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES**

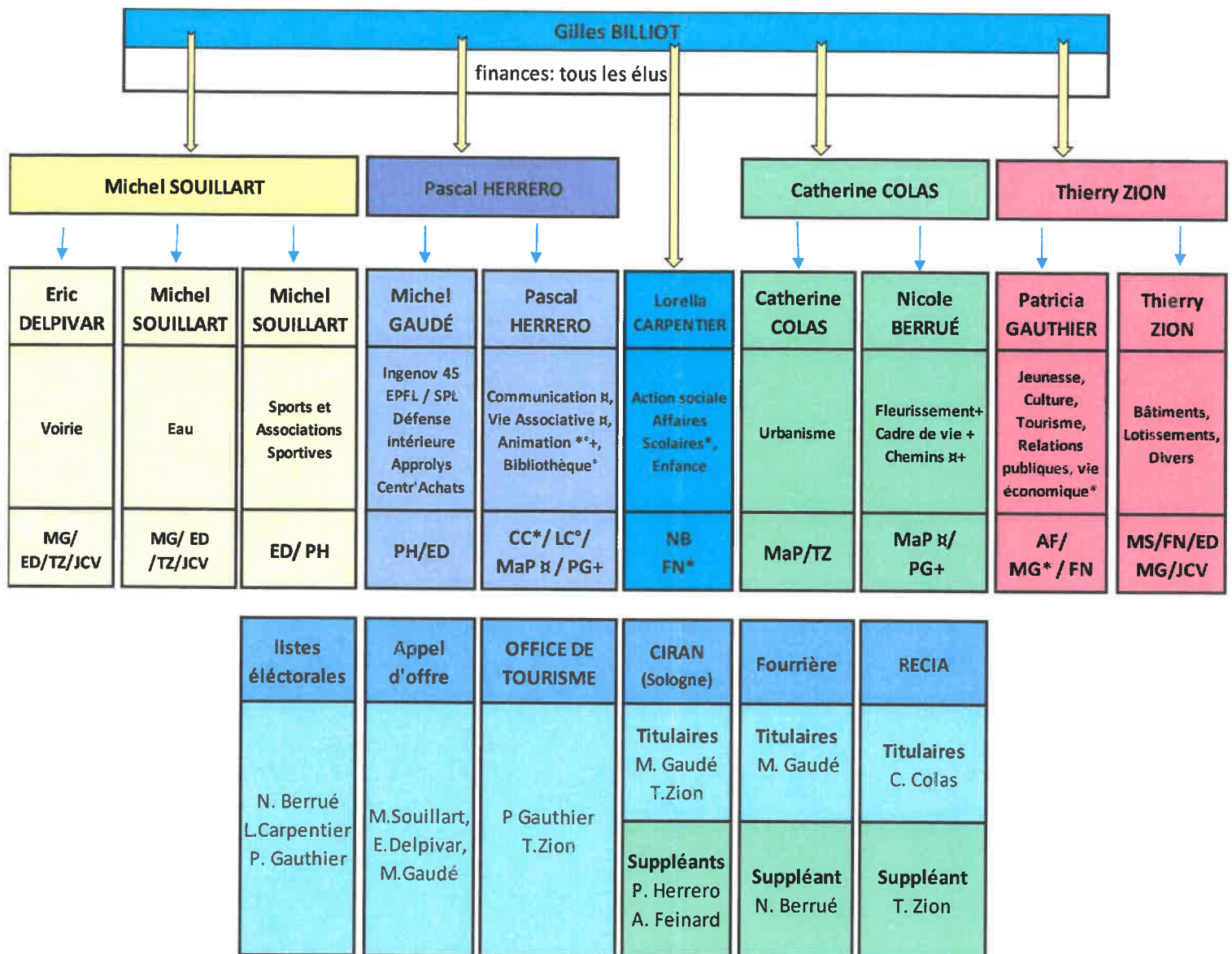
Considérant les démissions de Michel Pilté et d'Olivier Mantot survenues en fin d'année 2018,

Considérant l'installation de Madame Florence Noyer,

Considérant la nécessité de réaffecter des commissions aux nouveaux élus du conseil municipal,

Considérant la nécessité de représentation de la commune dans différentes instances,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire ci-dessous,



Après en avoir délibéré,
Le conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE l'organisation des différentes instances et commissions telle que définies ci-dessous,
AUTORISE et CHARGE Monsieur le Maire d'informer les instances concernées.

➤ **DELIBERATION 2019/02/01/07 : CREATION DU BUDGET « LOTISSEMENT DU TOURNIQUET 2 »**

Considérant le code général des collectivités territoriales,
Considérant le code général des impôts,
Considérant la nécessité de créer un budget annexe intitulé « Lotissement du Tourniquet 2 » assujéti à la TVA et soumis à la nomenclature budgétaire spécifique M14 qui fera l'objet d'un suivi annuel de la comptabilisation de stock (acquisition de terrains, opérations de viabilisation, ventes des terrains viabilisés),

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DECIDE la création d'un budget annexe « Lotissement du Tourniquet 2 »,
AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer les documents.

➤ **DELIBERATION 2019/02/01/08 : INDEMNITE DU COMPTABLE PUBLIC**

Considérant la possibilité d'indemnisation du comptable public pour l'année 2018,
Considérant le courrier reçu le 21 janvier dernier relatif à l'indemnité de conseil allouée au comptable public chargé des fonctions de receveur des communes,
Considérant que cette indemnité s'élève à 551.64€ brut soit 499.09€ net au 31 décembre 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE le versement de cette indemnité pour les montants sus mentionnés,
AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

➤ **DELIBERATION 2019/02/01/09 : ENFOUISSEMENT RESEAUX AERIENS RUE DE LIGNY TRANCHE 2**

Considérant l'utilité de poursuivre l'enlèvement des pollutions visuelles,
Considérant le courrier reçu du Conseil Départemental du 11 septembre 2018 indiquant la possibilité d'enfouir les réseaux aériens pour la 2^{ème} partie de la route de Ligny le Ribault, pour un coût de 110 000€ TTC et une participation de 27 500€ de la commune,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

DONNE un avis favorable à la proposition du Conseil Départemental de réaliser l'enfouissement des réseaux aériens en 2019 sur la 2^{ème} partie de la rue de Ligny;

AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention d'enfouissement des réseaux aériens sur ce secteur avec le Conseil Départemental.

DIT que les crédits nécessaires à ces travaux seront inscrits au budget primitif 2019.

➤ **DELIBERATION 2019/02/01/10 : VENTE LOGEMENTS LOCATIFS**

Considérant le courrier de Logem Loiret du courrier du 11 janvier 2019 informant la commune que son conseil d'administration a accepté le principe de cession de 6 logements individuels situés du 21 au 77 rue de la Poterie,
Considérant la procédure réglementaire, il convient de recueillir l'accord de principe de la commune pour la mise en vente de ces locatifs situés sur son territoire,
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

DONNE un avis défavorable à la vente des locatifs afin de préserver le parc locatif de la commune,
AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

➤ **DELIBERATION 2019/02/01/11 : PROJET ETANGS DE VIGNELLES**

Considérant la construction de la STEP et la requalification de l'ancienne lagune en retenue d'eau,
Considérant l'emplacement géographique des étangs de Vignelle qui n'est pas favorable à une utilisation optimale par les joviciens,
Considérant les diverses propositions de riverains pour l'achat des étangs de Vignelle à la commune,
Considérant les prix de ventes pratiqués pour ce genre de biens aux alentours,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

CHARGE Mr le Maire de procéder aux bornages des terrains en vue de leur aliénation,
AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour étudier leur achat en priorité par les riverains.

➤ **DELIBERATION 2019/02/01/12 : PANNEAU POCKET**

Considérant la technologie « panneau Pocket » qui consiste à informer les habitants de la commune grâce à une application sur les téléphones portables. Il s'agit d'un panneau d'informations virtuel, géré par les services de la mairie et qui envoie les informations en temps réel sur les portables des personnes qui auront au préalable téléchargé l'application gratuite ;
Considérant le coût annuel de 210€, maintenance comprise, à la charge de la commune ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

DECIDE la mise en place par la commune de l'application « panneau pocket » afin d'informer au mieux les joviens
AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer les documents concernant cette affaire.

➤ **INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le maire informe que :

- L'ergothérapeute a cessé son activité en laissant un arriéré de loyer d'un an avec un plan de recouvrement. Il faut trouver un nouveau professionnel de santé.
- Une ébauche de bail de la fraternelle a été proposé à l'association de la Fraternelle. Un bail de 9 ans va être signé.
- Le tracteur de la commune est en panne et nécessite de grosse réparations à hauteur de 10 000€, dans un premier temps pour aller voir la panne, avec le risque d'en découvrir d'autres. Pour l'achat d'un nouveau tracteur, il faudrait prévoir 80 000 € environ. Les élus sont favorables au changement de matériel et proposent d'étudier la solution de location-bail pour ce type de véhicule.
- Les véhicules Fiat et J9 ne passent pas le contrôle technique et ont déjà été remplacé par l'achat d'un berlingo électrique et d'un jumper. Les deux véhicules obsolètes vont être proposés aux pompiers pour pratiquer des manœuvres.
- Suite à la clôture de l'entrée du clocher aux pigeons, ceux-ci ont élu domicile sous la halle ou sous le porche classé de l'église, occasionnant des dégradations importantes. Un filet va être installé sous la halle. Un pigeonnier contraceptif est à l'étude pour une régulation de la population des pigeons.
- Des sociétés construisant des stations-services ont été reçues pour une implantation à la ZAC de la poterie. Il est tout à fait envisageable d'installer une station-service communal et de s'approvisionner en carburant directement auprès d'un importateur mais à la condition de commander 35 000L de carburant par livraison. Cela permettra d'avoir des prix presque comparables aux grandes surfaces.
- Une inauguration du carré militaire est envisagée le 8 mai en présence d'un enfant caché pendant la 2^{ème} guerre mondiale à Jouy le Potier, en collaboration avec l'école.

Monsieur Herrero demande s'il serait possible d'autoriser le professeur de tennis actuellement en poste à l'association à bénéficier de créneau à titre privé dans le gymnase, entre 2 cours avec l'association.

Monsieur Billiot répond qu'il faut au préalable se renseigner quant aux responsabilités civiles et assurances.

Monsieur Vrain demande si la commune a des renseignements complémentaires de la CCI concernant le commerce de bouche qui n'a pu s'installer à la ZAC de la Poterie. Monsieur le maire dit qu'il a essayé de joindre la personne mais n'a pas eu de réponse.

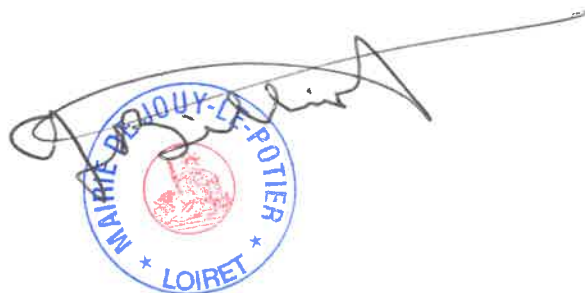
Il demande s'il ne serait pas possible de demander une subvention au SDIS pour implanter des tuyaux permettant l'arrivée d'eau potable et en même temps la défense incendie. Monsieur Billiot répond que ce sont des tuyaux de diamètre différents et que le SDIS n'est pas un organisme qui subventionne des travaux.

Il informe que les hôtels à insectes situés aux champs bretons se détériorent et qu'il faudrait les repeindre. Monsieur Billiot en prend note.

Monsieur Gaudé demande ce qu'il sera fait des anciens cabinets médicaux. Monsieur Billiot dit que les bâtiments servent encore de stockage d'une famille sinistrée par le moment mais qu'il faudra réfléchir par la suite à son devenir. Il demande si des travaux de toiture de la Fraternelle sont envisagés. Monsieur Billiot rappelle que la toiture actuelle est en amiante et qu'il n'est pas envisageable pour le moment d'y touché.

Dates à retenir :

- **Conseils municipaux 2019 (prévisionnels) :** 8 mars, 5 avril, 3 mai, 5 juillet, 13 septembre
- **Commission finances :** 22 mars à 18h



A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE BOULAY-L'ÉVÊQUE' around the top and 'LOIRET' at the bottom, with a small red emblem in the center. The signature is written in a cursive style and extends across the top of the stamp.